

*[Text]*

Second, we would have to examine how they would affect the overall tax system. Past experience indicates these types of measures tend to add complexity to the tax system.

Coming just after tax reform, as the Department of Finance, this is something that we certainly bear in mind. We have just gotten rid of a lot of complexity. We would be troubled by reintroducing the kind of complexity we got rid of back into the tax system. Certainly that is something we need to look at very carefully.

The final group of tax instruments examined in the discussion paper is measures that combine environmental charges and tax incentives. Under this approach, an emissions or input charge could be offset directly by reductions, exemptions, or rebates for producers or consumers taking steps to reduce environmental damages. Alternatively, a charge could be offset indirectly by investment incentives or tax credits under the income tax system.

These combination measures appear to offer some flexibility for dealing with issues of competitiveness, distributional impacts, or adjustment costs. In examining these instruments, however, it is important to consider whether income tax incentives would be fair and effective if used in combination with a charge; whether fully-developed combination measures might be too complex to implement; and whether such an approach is likely to be self-financing.

As you are aware, a number of other countries are also in the process of exploring the potential for using economic instruments in their countries.

A useful forum for conveying information and current views in this area has been the OECD, and officials from the Department of Finance and Environment Canada are active members of a number of OECD task forces and committees in this area.

One area being examined by various countries is acid rain. At the present time, a number of different approaches are being explored.

France has a charge on sulphur dioxide emissions from large producers of these emissions. The charge was introduced in 1985 and increased in 1990. Most of the revenues from the charge are used to encourage the development and purchase of air pollution control equipment.

By contrast, Norway, Sweden and Switzerland have imposed input charges in the form of a tax on sulphur content

*[Traduction]*

Deuxièmement, il faudrait voir quelle influence ces mesures auraient sur l'ensemble du régime fiscal. L'expérience passée indique que les mesures tendent à complexifier encore la fiscalité.

Comme nous venons de terminer une réforme fiscale au ministère des Finances, c'est là quelque chose que nous devons garder à l'esprit. Comme nous venons à peine de débarrasser le régime fiscal d'un tas de complexités, il serait gênant d'en réintroduire de nouvelles du même ordre. C'est certainement là quelque chose que nous devons examiner très attentivement.

Le dernier groupe d'instruments fiscaux dont il est question dans le document de travail, concerne les mesures qui associent redevances écologiques et stimulants fiscaux. Selon cette approche, l'imposition d'une redevance sur les intrants ou sur les émissions pourrait être compensée directement par l'octroi de réductions, d'exemptions ou de rabais aux producteurs ou aux consommateurs qui prennent des mesures pour réduire les dommages à l'environnement. De la même façon, une redevance pourrait être compensée indirectement par des encouragements fiscaux à l'investissement tels des crédits d'impôt sur le revenu.

Ces agencements de mesures semblent offrir une certaine souplesse pour régler les questions de compétitivité, d'impacts distributionnels ou de coûts d'adaptation. Dans l'examen de ces instruments, il est toutefois important de voir si les encouragements fiscaux seraient équitables et efficaces lorsqu'ils sont combinés à une redevance; si un agencement de mesures complet serait trop complexe à mettre en application; et si une telle approche peut s'autofinancer.

Comme vous le savez, un certain nombre de pays étudient actuellement la possibilité de recourir à des instruments économiques.

L'OCDE est une tribune utile pour la communication de l'information et de la pensée actuelle à ce sujet; or, des hauts fonctionnaires des ministères des Finances et de l'Environnement sont des membres actifs d'un certain nombre de comités et de groupes de travail de cet organisme.

Un secteur qui fait actuellement l'objet d'un examen dans divers pays est celui des pluies acides. À l'heure actuelle, un certain nombre d'approches sont examinées.

La France a imposé en 1985, aux grands pollueurs, une redevance sur les émissions d'anhydride sulfureux; le montant a été augmenté en 1990. La majeure partie des recettes de cette redevance est utilisée pour favoriser la mise au point et l'achat d'équipement de lutte contre la pollution de l'air.

De leur côté, la Norvège, la Suède et la Suisse ont imposé des redevances sur les intrants sous la forme d'une taxe sur le